

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

OBJET : Acquisition de la parcelle EH 125 à Lomener

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Le propriétaire de la parcelle EH 125 avait proposé en 1986 la vente de son terrain pour y faire un parking sur la base de 100 francs/m² soit pour 305 m², 30 500 francs.

En 1987, le propriétaire avait préféré mettre à disposition gratuite de la Ville ce terrain en échange d'avoir la possibilité de construire dans la zone NAa de Lomener.

C'est ainsi qu'un acte constituant un droit d'usage au profit de la Commune a été passé le 28 avril 1987.

Le paragraphe 4 des charges et conditions spécifiait : « Compte tenu de la location à titre gratuit, la Commune s'engage à remembrer préférentiellement dans un site privilégié, le terrain mis à disposition ».

Depuis, conformément aux engagements de 1986, il a réservé un lot dans la ZAC de Lomener-Bois d'Amour.

Il convient maintenant d'acquérir l'emprise de ce parking inscrit en UAm au PLU et couvert par l'emplacement réservé n°8 « parking de Lomener», destiné à la commune au prix de 140 € le m², soit 42 700 € pour 305 m². Les frais notariés sont à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle EH 125 au prix de 140 € le m², frais notariés en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ